

Jersey Law 1/1836

LOI (1836) SUR LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE. ¹

RÈGLEMENT confirmé par Ordre de Sa Majesté en Conseil
en date du

3 FEVRIER 1836.

(Entériné le 27 février 1836).

AUX ETATS DE L'ILE DE JERSEY.

L'An 1835, le 26 décembre.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'apporter des changemens au Règlement touchant la Bibliothèque Publique, et qu'il y aurait de grands inconvéniens à s'adresser, chaque fois qu'il serait nécessaire d'y apporter quelques modifications, à Sa Très Excellente Majesté en Conseil pour en obtenir la confirmation en forme de Loi, ce qui empêche qu'on y introduise des changemens par voie d'épreuve: Les Etats ont résolu de s'adresser à Sa Très Excellente Majesté en Conseil, et de la supplier de permettre aux Etats d'introduire tels changemens dans le Règlement touchant la Bibliothèque qu'ils jugeront nécessaires.

¹ See Statute Law Revision (No. 3) (Jersey) Law, 1966.